

Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 03 Mai 2022.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, GRELLET Joël, FERRY Nicole MALIGE Dominique, MICHEL Frédéric, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents :

JEUILLY Stéphanie

Mme VALETTE Catherine a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

• **Délibération n° 2022-12**
Vente terrain parcelle F1576

Monsieur le Maire mentionne que M. BETTI Nicolas et Mme PRADON Aurélie souhaitent se porter acquéreur de la parcelle F1576 d'une contenance totale de 1 269 m². (Parcelle issue de la division de la parcelle mère F1547)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle F 1576 à M. BETTI Nicolas et Mme PRADON Aurélie.
- **Fixe** le prix de vente à 50 € / m² viabilisé, soit 63 450 € pour 1 269 m²
- **Décide** que les frais de viabilisation du terrain seront à la charge de la Commune
- **Décide** que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.
- **Charge** M. le Maire de réaliser l'ensemble des démarches administratives afin de procéder à la vente du terrain et l'autorise à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

- **Délibération n° 2022-13**
Vente terrain parcelle F1578

Monsieur le Maire mentionne que M. LAURIN Jérémy souhaite se porter acquéreur de la parcelle F1578 d'une contenance totale de 1 292 m². (Parcelle issue de la division de la parcelle mère F1547)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle F 1578 à M. LAURIN Jérémy.
- **Fixe** le prix de vente à 50 € / m² viabilisé, soit 64 600 € pour 1 292 m²
- **Décide** que les frais de viabilisation du terrain seront à la charge de la Commune
- **Décide** que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.
- **Charge** M. le Maire de réaliser l'ensemble des démarches administratives afin de procéder à la vente du terrain et l'autorise à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

- **Délibération n° 2022-14**
SDE07 Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
Dossier N° 22/0097 EXT Parcelle F1547

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

M. le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE 07.

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de convention entre le SDE 07 la commune de Gras, tel qu'annexé à la présente délibération
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour le dossier : N° 22/0097 - EXT – Parcelle F 1547 et son annexe financière, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Divers :

- **Travaux village / Planning :** Les travaux devraient commencer le 30 Mai 2022. En Septembre : Enfouissement des câbles. Réunion publique pour les habitants du village autour du 15 juin.
- **Portes Ouvertes DRAGA :** Samedi 14/05/2022 de 9h00-13h00
- **Point SIVOM Investissement / BP :** Un point budgétaire et différentes informations sur le SIVOM ont été communiqués aux élus.
- **Questionnaire Ordures Ménagères**
- **Renouvellement Contrat de Mme GLEYSE Nathalie :** L'ensemble des conseillers est d'accord pour renouveler le contrat de Mme GLEYSE sur une durée de 9 heures / hebdomadaire pour une nouvelle période d'un an à partir du 15/07/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.